



PROGRAMMES ET DISPOSITIFS

Pass Sport : une aide financière à la pratique sportive

Le pass Sport est une aide 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive, dans un club ou dans une salle de sport.

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;



COUP D'ENVOI POUR LE PASS SPORT

50 € D'ÉCONOMIE DÈS L'INSCRIPTION
À UN CLUB OU UNE SALLE DE SPORT.
RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://www.pass.sports.gouv.fr)



Collectivité

Entreprise

Fédérations

Éducateurs sportifs

Le ministère

Grands Événements

Missions et organisation

Plans

Priorités ministérielles

Programmes et dispositifs

Fortifier notre modèle sportif

Un sport d'excellence

Un sport engagé

Un sport robuste

Un sport influent

Un sport responsable

Pôles ressources

Sports et handicap

Sport et innovation

Sport santé

Sports de nature

Autres

Actualités

Ecrire à la ministre

Espace presse

[Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Données personnelles et cookies](#) |

[Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0